

# Rapport public Parcoursup session 2023

Université Côte d'Azur - Licence - Portail Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université Côte d'Azur - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Jury licence simple	Tous les candidats	482	3776	1474	1718	15	5

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

La réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) :

### \* Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

### \* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

### \* Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives ainsi que d'un bon niveau de préparation physique.

### \* Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

\* Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en STAPS  
Les licences en Sciences et techniques des activités physiques et sportives sont avant tout des études universitaires pluridisciplinaires. Les candidats doivent donc montrer qu'ils font preuve d'autonomie et qu'ils disposent des méthodes de travail adéquates. Ces capacités figurent statistiquement parmi les plus décisives dans la réussite de leurs études.

Ces attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS. Ils ne sont pas hiérarchisés, les compétences étant toutes considérées d'égale importance. Comme il y a plusieurs manières de réussir en STAPS, un attendu faiblement développé peut être compensé par d'autres.

**Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : entraînement sportif**

**Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : activité physique adaptée et santé**

**Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : management du sport**

**Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : éducation et motricité**

## Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

L'année de L1 est commune à l'ensemble des parcours Deux UE par semestre sont communes à l'ensemble des parcours type en L2 (une UE « compétences transversales » et une UE « spécialisation sportive ») La spécialisation progressive se fait à partir sur S3 de l'année de L2 La différenciation complète des parcours de formation à partir de S5, hormis les UE communes Le programme est basé sur le référentiel de compétences de la fiche RNCP, et permet la spécialisation progressive et les réorientations au sein des parcours « type ». Les compétences communes à tous les parcours sont les suivantes: C1 Maîtriser les savoirs et ressources dans le champ des activités physiques sportives et artistiques C2 Communiquer et valoriser C3 Mobiliser les outils et méthodes nécessaires à une démarche scientifique C4 Intervenir et conduire des séances d'activité physique, sportives et artistiques C5 Collaborer, coopérer et construire un projet dans un contexte professionnel

# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des vœux

Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera principalement sur : - Les notes en première et terminale en mathématiques, sciences de la vie et de la terre, physique-chimie, anglais et français et épreuves anticipées de français. Moyenne générale en première et terminale. - Projet de formation motivé, Fiche Avenir, appréciations des bulletins - Activités extra-scolaires (pratiques fédérales, artistiques, ou non compétitives), résultats sportifs Attribution de 15 points maximum Qualifications d'animation et d'encadrement ; en arbitrage, jeune juge... ; en secourisme et sauvetage. - Expériences et compétences civiques, citoyennes, défense, protection civile, engagement associatif... Attribution de 30 points maximum etc.) - Engagement associatif

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles. Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS):

- \* Disposer de compétences scientifiques - Les études en STAPS comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.
- \* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté- Les études en STAPS demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.
- \* Disposer de compétences sportives - Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives.
- \* Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne - Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout. Ces attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS. Comme il y a plusieurs manières de réussir en STAPS, un attendu faiblement développé peut être compensé par d'autres.

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle. Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. Les notes de première et terminale, les notes obtenues au BAC et la fiche avenir ont permis d'évaluer les compétences scientifiques ; compétences littéraires et argumentaires et compétences sportives. En complément, à partir des pièces justificatives fournies par les candidats, les compétences sportives, les compétences d'encadrement, civiques et citoyennes ont aussi été prise en compte dans les algorithmes. Enfin, la commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures, en utilisant aussi la lettre de motivation si nécessaire.

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Compétences dans les matières scientifiques, littéraires et argumentaires et compétences sportives	Notes des bulletins de Première et Terminale. Attribution de 30 points maximum pour les compétences scientifiques, 30 points pour les compétences littéraires et argumentaires, et 15 points maximum pour l'EPS	Notes des enseignements scientifiques, littéraires et sportives de l'ensemble commun et notes des enseignements de spécialité de première, de terminale et des épreuves du baccalauréat.	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Compétences méthodologiques et collectives Option pratiques, activités interdisciplinaires, projet divers.	Projet de formation motivé, Fiche Avenir, appréciations des bulletins	Projet de formation motivé, Fiche Avenir, appréciations des bulletins	Complémentaire
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Adéquation entre le profil du candidat ou de la candidate et son projet de formation	Inscription à l'UNSS et/ou en section sportive, pratique dans le cadre de l'association sportive ou du foyer socioéducatif Attribution de 15 points maximum	Inscription à l'UNSS et/ou en section sportive, pratique dans le cadre de l'association sportive ou du foyer socio éducatif	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	L'implication durable dans le secteur sportif, dans sa pratique ainsi que l'engagement associatif et citoyen	Activités extra-scolaires (pratiques fédérales, artistiques, ou non compétitives), résultats sportifs Attribution de 15 points maximum Qualifications d'animation et d'encadrement ; en arbitrage, jeune	Activités extra-scolaires (pratiques fédérales, artistiques, ou non compétitives), résultats sportifs Qualifications d'animation et d'encadrement ; en arbitrage, jeune juge... ; en secourisme et sauvetage.	Complémentaire

		juge... ; ensecourisme et sauvetage.Expériences et compétencesciviques, citoyennes, défense,protection civile, engagementassociatif... Attribution de 30points maximum etc.) -Engagement associatif	Expériences et compétences civiques, citoyennes, défense, protection civile, engagement associatif...	
--	--	---	---	--

**Signature :**

Jeanick Brisswalter,  
Président de l'etablissement Université Côte d'Azur